

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

Pékin, le 28 novembre 2010

Madame la Directrice,

**FRANCIS NIZET**

J'ai l'honneur de vous faire part de mon fort désappointement à la nouvelle annoncée en Conseil d'Établissement du Lycée Français International de Pékin que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, que vous dirigez, ne donne pas une suite favorable à la demande de création d'une classe de toute petite section pour l'année 2011-2012.

CONSEILLER ELU A  
L'ASSEMBLEE DES  
FRANCAIS DE  
L'ETRANGER

Vous n'ignorez pas que ce projet avait reçu le soutien unanime de la communauté scolaire de Pékin, un avis favorable de la Direction et que l'Assemblée des Français de l'Étranger avait elle aussi adopté une motion (n°1/03/10) à l'unanimité de ses membres en plénière ainsi qu'en commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel.

*Vice-Président de la  
Commission des  
Affaires Culturelles, de  
l'Enseignement et de  
l'Audiovisuel*

Les arguments avancés pour proposer cette création étaient on ne peut plus louables : forte demande de la communauté française qui en exprime le besoin, possibilité de création d'un poste (à la veille d'une grève déclenchée justement à cause de la suppression annoncée d'un poste au LFIP, possibilité de « fidéliser » des élèves pour accéder au LFIP (à une époque où les effectifs stagnent).

*Membre du Conseil  
National de l'Union  
pour un Mouvement  
Populaire*

La réponse qui a été donnée à la motion que j'avais faite accepter à l'AFE me semble on ne peut plus contestable puisqu'elle prétend que les structures ne sont pas adaptées et le personnel insuffisamment qualifié quand on sait que cette classe existait voilà quelques années au temps de la gestion parentale. L'argument que j'ai par ailleurs entendu que ces classes n'existent pratiquement plus en France n'est pas davantage recevable quand on sait que le réseau de l'AEFE se veut être celui des expérimentations et des innovations pédagogiques. Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale lors de la conférence à la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur où vous assistiez l'a encore rappelé à juste titre. Enfin, l'Agence a fait part en de nombreuses occasions de sa volonté de déconcentrer la gestion des établissements en gestion directe et de « coller » au plus près des volontés et des spécificités locales. Reconnaissons qu'ici on fait pour le moins tout le contraire.

J'ai donc l'honneur, Madame la Directrice, de solliciter votre bienveillance pour que ce dossier soit réexaminé et je demande que cette question soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de l'AEFE. La communauté scolaire et la communauté française de Pékin toute entière ont le droit d'être écoutées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma très haute considération.

**Madame Anne-Marie Descôtes**  
**Directrice de l'AEFE**  
**19/21 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris**

Francis NIZET